

Orléans, le 24 mai 2013

**Rectorat**

Le recteur,  
chancelier des universités  
Cab n°226/2013/lb

T 02 38 79 38 21

F 02 38 77 16 38

ce.recteur

@ac-orleans-tours.fr

21 rue Saint-Étienne  
45043 Orléans Cedex 1

Le recteur,  
Chancelier des universités

à

Mme la Secrétaire académique du SNES-FSU

**Objet : Epreuves orales de Langues vivantes**

Par courriel en date du 17 mai, vous me redemandez des précisions sur l'organisation des nouvelles épreuves orales de langues vivantes au baccalauréat.

Concernant leur passation, la note de service ministérielle 2011-200 du 16-11-2001 modifiée par la NS 2012-019 du 2-2-2012 indique que pour l'expression orale, d'une part "*l'évaluation se déroule pendant le temps scolaire*" et d'autre part "*les enseignants organisent cette évaluation au dernier trimestre de l'année de terminale*".

Cette épreuve en cours d'année est organisée sous la responsabilité du chef d'établissement qui établit les convocations des enseignants et des élèves, selon un calendrier qu'il détermine au regard des contraintes de son établissement et du calendrier des épreuves ponctuelles organisées par mes services.

Ainsi, certaines épreuves ponctuelles du baccalauréat débutent dès la fin mai, en particulier les épreuves pratiques du baccalauréat technologique, tout comme celles d'art et de DGMC (1<sup>ère</sup> semaine de juin). Selon les centres, le calendrier étant aujourd'hui différent, l'épreuve d'expression orale ne sera de fait pas organisée aux mêmes dates.

Néanmoins, pour l'année prochaine, et suite au bilan partagé que nous avons à faire avec les inspecteurs, les chefs d'établissement et leurs équipes de professeurs de LV, une organisation différente est possible si le bilan confirme qu'elle est souhaitable.

Pour le second point, celui des conditions de passation (modalités mentionnées dans le dernier paragraphe de la note de cadrage du 24 avril dernier), suivant le bilan, il pourra être demandé de banaliser les cours pour les épreuves de LVE ou de placer les épreuves après la fin de la période des cours dans la mesure de ce qui est réalisable.

Toutefois, dans de nombreux lycées, il a été constaté qu'un important travail d'organisation et de préparation a été effectué par les équipes de direction en étroite collaboration avec leurs équipes de professeurs de LVE pour que les candidats passent les épreuves dans les meilleures conditions.

Vous m'interpellez sur le nombre de candidats par demi-journée, effectivement, le nombre de dix semble raisonnable. Le point sera fait au cours du bilan.

Quant aux heures consacrées à la passation des épreuves, il n'est toujours pas prévu par les textes qu'elles soient rémunérées.



Pour limiter la charge de travail, il a été conseillé de répartir équitablement le nombre de candidats à interroger entre les professeurs, sachant que même les professeurs qui n'enseignent pas en classe de terminale peuvent être sollicités.

2/2

Je mesure pleinement la grande qualité du travail et l'effort réalisés cette année ainsi que la mobilisation de tous les acteurs pour mettre réellement les élèves en capacité de réussir. S'engagera bientôt le moment de l'analyse de cette passation, qui devrait aboutir à des améliorations sensibles.



Marie Reynier